**CONDITIONS DE FOURNITURE DE SERVICES TÉLÉMATIQUES**

*Version octobre 2020*

Les présentes conditions s’appliquent à la fourniture par Mobileye de Services télématiques à votre intention.

|  |  |
| --- | --- |
| **1. Définitions****Données anonymisées** | Données télématiques dépourvues d’Informations personnelles conformément à la section 5.2 |
| **Accord de traitement des données** | accord distinct conclu entre vous et Mobileye qui fait partie des présentes conditions, lequel accord régit le traitement des Informations personnelles par Mobileye en votre nom dans le cadre des Services télématiques. |
| **Identifiants de connexion** | noms d’utilisateur et mots de passe utilisés pour accéder au Site web et aux Services télématiques |
| **Dispositif Mobileye** | produit Mobileye générique équipé de la puce EyeQ®4 ou plus récente |
| **Informations****personnelles** | informations ou données à caractère personnel identifiables, ou toute autre information réglementée en tant que données à caractère personnel ou informations personnelles en vertu des lois applicables en matière de protection des données concernant un individu et traitées par Mobileye aux fins de la fourniture des Services télématiques |
| **Véhicules****concernés** | véhicules, que vous possédez et/ou exploitez, dans lesquels un dispositif Mobileye est installé |
| **Données télématiques** | informations relatives aux Véhicules concernés, aux conducteurs de ces Véhicules concernés et au comportement de conduite de ces conducteurs, informations que Mobileye collecte par le biais du Dispositif Mobileye afin de fournir les Services télématiques, notamment : la vitesse du véhicule, les alertes émises par le Dispositif Mobileye, les réglages, les émissions, la consommation de carburant, les performances du moteur, la vitesse, le régime, l’altitude, la géolocalisation ; les informations relatives à la sécurité et à l’environnement ; les performances du véhicule, les données de diagnostic et les codes d’erreur. |
| **Services télématiques** | services utilisant les Données télématiques, fournis par Mobileye via le Site web, grâce auxquels vous pouvez, entre autres, visualiser les Données télématiques brutes et traitées de diverses manières conviviales, et analyser et manipuler ces Données télématiques au moyen d’outils basés sur le Site web. |
| **Durée** | la période commençant à la date à laquelle Mobileye vous fournit pour la première fois des Services télématiques, et se terminant à la date à laquelle Mobileye cesse de vous fournir des Services télématiques |

Toute personne autre que vous, dont le consentement est requis par la loi pour que vous puissiez bénéficier des Services télématiques pour un Véhicule concerné particulier

Site web télématique de Mobileye

1. **Nature des Services télématiques**
	1. Mobileye met à votre disposition des Services télématiques pour les Véhicules concernés.
	2. Une description détaillée des différents Services télématiques disponibles peut être consultée sur le Site web à tout moment.
	3. Après vous avoir prévenu par le biais du Site web dans la mesure du possible, Mobileye se réserve le droit :
		1. d’ajouter ou supprimer des Services télématiques spécifiques ;
		2. de modifier le contenu, le format ou la nature des Données télématiques ou des Services ; et
		3. de modifier les moyens d’accès aux Données télématiques ou aux Services.
	4. Mobileye peut mettre à votre disposition une fonctionnalité par laquelle vous pouvez (conformément à la loi applicable ou selon votre choix) donner aux conducteurs de Véhicules concernés la capacité non limitée de suspendre - de manière permanente ou temporaire - la collecte de certaines Données télématiques, p. ex. les rapports de géolocalisation. Lorsque Mobileye met cette fonctionnalité à disposition, Mobileye n’est pas responsable de l’utilisation (ou de la mauvaise utilisation) que vous ou vos conducteurs en faites.
2. **Frais de services**
	1. Les frais pour les Services télématiques sont ceux indiqués dans la liste de prix de Mobileye ou ceux convenus entre Mobileye et vous. Mobileye peut mettre à disposition des Services télématiques « premium », par le biais du Site web, à tout moment, moyennant des frais supplémentaires.
	2. Mobileye vous facturera périodiquement le Service télématique, pour paiement dans les 30 jours suivant la date de facturation (qu’Intel ait ou non reçu le paiement du Client à cette date), sans aucune déduction ni compensation pour ou au titre des impôts, taxes, importations, droits, charges, frais et retenues de toute nature, actuels ou futurs, imposés par toute autorité gouvernementale, fiscale ou autre, à l’exception de ceux basés sur les revenus de Mobileye ; et, dans la mesure où une telle déduction ou compensation est imposée, vous payez à Mobileye le montant supplémentaire nécessaire pour garantir que Mobileye reçoive le montant total initialement escompté sans la déduction ou la compensation..
3. **Transfert du Véhicule concerné**

**Propriété/exploitation**

* 1. Vous déclarez par les présentes (i) que vous êtes propriétaire ou exploitant de tous les Véhicules concernés pour lesquels Mobileye vous fournit des Services télématiques et (ii) que, le cas échéant, vous avez l’autorisation de tous les Tiers concernés d’accepter les présentes conditions et de fournir des Services télématiques pour les Véhicules concernés ; (iii) que vous veillerez à ce que les Tiers respectent les présentes conditions et que vous en serez responsable vis-à-vis de Mobileye ; et (iv) que, sur demande écrite, vous veillerez à ce que les Tiers signent et remettent dans les plus brefs délais

m

 mobileye

Une société Intel

les documents, et accomplissent les actes qui peuvent être raisonnablement requis pour donner plein effet aux présentes conditions.

* 1. Lorsque vous transférez la propriété ou l’exploitation d’un Véhicule concerné à une autre partie, vous devez (i) informer le bénéficiaire du fait que le Dispositif Mobileye collecte des Données télématiques auprès du Véhicule concerné ; et (ii) informer Mobileye de ce transfert. Lors de ce transfert, Mobileye peut, à sa discrétion, choisir de cesser de fournir les Services télématiques relatifs à ce Véhicule concerné ou de continuer à le faire si, entre autres, le bénéficiaire accepte les présentes conditions.
1. **Collecte de Données télématiques par Mobileye ; Propriété de Mobileye sur les Données anonymisées ; Octroi de licence Mobileye sur les Données anonymisées**
	1. Afin de fournir les Services télématiques, Mobileye collectera les Données télématiques (i) par le biais du Dispositif Mobileye et (ii) par le biais du Site web (p. ex., lorsque vous utilisez le Site web pour associer un Véhicule concerné particulier à un conducteur particulier) ; les transmettra vers la plate-forme infonuagique de données Mobileye ; les conservera ; et les traitera pour votre compte aux fins de la fourniture des Services télématiques.
	2. Mobileye ne conservera les Informations personnelles contenues dans les Données télématiques que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous fournir les Services télématiques. Sinon, Mobileye supprimera les Informations personnelles des Données télématiques (créant ainsi des Données anonymisées).
	3. Vous convenez que Mobileye a le droit exclusif de posséder, d’utiliser, d’accéder à, de modifier, de divulguer, de distribuer, d’accorder une licence et d’utiliser autrement les Données anonymisées. Dans la mesure où la loi applicable vous attribue la propriété de tout droit (y compris les droits de propriété intellectuelle) sur toute partie des Données anonymisées, vous cédez par la présente à Mobileye, de manière absolue avec garantie de titre complet, tous vos droits, titres et intérêts sur ces Données anonymisées, y compris tout droit de propriété intellectuelle sur celles-ci, qu’ils soient actuellement connus ou créés à l’avenir. Lorsque des droits de propriété intellectuelle ne peuvent pas, en vertu de la loi applicable, être cédés, vous accordez par les présentes à Mobileye une licence exclusive, libre de redevance, irrévocable, perpétuelle, cessible et mondiale en vertu de ces droits de propriété intellectuelle pour utiliser, accéder à, divulguer, modifier, afficher et distribuer les Données anonymisées à toutes fins.
	4. Afin de vous fournir les Services télématiques, et dans le cadre de ceux-ci, Mobileye mettra les Données télématiques à votre disposition, par le biais du Site web.
	5. Mobileye vous accorde une licence non exclusive, non transférable, révocable, mondiale, pendant la Durée, pour accéder, visualiser et reproduire toutes les Données anonymisées mises à votre disposition par le Site web (a) aux fins de votre utilisation commerciale interne et de l’analyse des Données télématiques (ce qui n’inclut pas l’utilisation des Données anonymisées par, ou au profit d’un tiers) ; et (b) dans la mesure raisonnablement nécessaire, aux fins de sauvegarde, de mise en miroir (et techniques similaires d’amélioration de la disponibilité), de sécurité et de reprise après sinistre.
	6. Vous veillez à :
		1. utiliser les Données anonymisées uniquement de la manière expressément prévue

m

mobileye

Une société Intel

dans la section 5.5,

* + 1. ne pas modifier, adapter, traduire, faire de l’ingénierie inverse, extraire, réutiliser, utiliser, distribuer ou diffuser les Données anonymisées ;
		2. ne pas utiliser les Services télématiques ou les Données anonymisées à des fins contraires à toute loi ou réglementation ou à tout code, guide ou demande réglementaire, ou d’une manière susceptible de porter atteinte à la réputation de Mobileye ou des Services télématiques ;
		3. ne pas vous livrer à une activité qui interfère avec les services ou les perturbe sur tout dispositif ou réseau utilisé pour fournir les Services télématiques ; et
		4. sauf dans la mesure permise par toute loi applicable, ne pas copier, modifier,

décompiler, faire de l’ingénierie inverse ou créer des œuvres dérivées de tout logiciel

fourni dans le cadre des Services télématiques.

1. **Protection des données**
	1. Mobileye et vous devez chacun vous conformer aux obligations en vertu des dispositions des lois applicables en matière de protection des données.
	2. Vous vous assurerez que vous (i) avez mis en place toutes les notifications nécessaires et (ii) disposez d’une base légale valide pour transférer des Informations personnelles à Mobileye dans le contexte des Services télématiques.
	3. La présente section doit être lue conjointement avec l’Accord de traitement des données figurant à l’Annexe A, qui définit la manière dont Mobileye traitera les Informations personnelles dans le cadre de la fourniture des Services télématiques, ainsi que les obligations respectives des deux parties concernant les Informations personnelles.
2. **Indemnisation**

Vous indemnisez Mobileye et son personnel en cas de perte subie en rapport avec toute réclamation d’un tiers découlant de :

* 1. votre violation des présentes conditions (y compris, en cas d’implication d’un tiers, la violation de ces conditions par le ou les tiers concernés, conformément à la section 4.1(iii) ci-dessus) ; ou
	2. votre négligence, vos actes fautifs ou vos omissions fautives.
1. **Conformité et sécurité**
	1. En ce qui concerne les Services télématiques, vous respectez toutes les lois applicables, y compris tous les contrôles et règlements applicables en matière d’importation, de réimportation, d’exportation et de réexportation.
	2. Vous assurez la confidentialité et la sécurité des identifiants de connexion. Si vous pensez que la sécurité de vos identifiants de connexion a été compromise, ou si vous soupçonnez une utilisation non autorisée, vous devez en informer Mobileye dans les plus brefs délais. À moins que vous ne l’ayez notifié à Mobileye, Mobileye peut traiter toutes les communications, instructions et transactions comme vous l’autorisez. Si Mobileye soupçonne raisonnablement une activité frauduleuse ou non autorisée sur votre compte, Mobileye peut résilier ou suspendre votre accès au Site web ou à tout Service télématique applicable, ou aux deux, et vous contactera pour vous informer de cette décision. Vous êtes responsable de tout dommage que Mobileye pourrait subir du fait de votre manquement à cette clause.
2. **Exclusion de garantie**

**LES SERVICES TÉLÉMATIQUES SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET « LORSQUE DISPONIBLES ». MOBILEYE DÉCLINE TOUTE**

m

mobileye

Une société Intel

**GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D’ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE ET DE NON-VIOLATION.**

Bien que Mobileye vise une collecte pratiquement constante des Données télématiques, et une disponibilité pratiquement en temps réel des Services télématiques sur le Site web (sous réserve d’une maintenance occasionnelle, de mises à jour et autres), des facteurs comme la localisation du véhicule, la disponibilité des systèmes satellites, les conditions météorologiques, la stabilité d’Internet et autres peuvent affecter la collecte des Données télématiques et la disponibilité des Services télématiques à tout moment.

1. **Limitation de la responsabilité**

**DANS LA MESURE OÙ LA LOI APPLICABLE LE PERMET, MOBILEYE NE SERA PAS RESPONSABLE ENVERS VOUS, OU TOUTE PERSONNE OU ENTITÉ AGISSANT EN VOTRE NOM, DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF, ACCESSOIRE OU AUTRE, EN VERTU DE TOUTE THÉORIE DE DROIT, DÉCOULANT PRÉTENDUMENT DE L’UTILISATION OU DE L’IMPOSSIBILITÉ D’UTILISER LES SERVICES TÉLÉMATIQUES OU LE SITE WEB ET SON CONTENU, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT PRÉTENDUMENT DU CARACTÈRE INCOMPLET OU INEXACT DES DONNÉES TÉLÉMATIQUES OU DES CONCLUSIONS QUI EN SONT TIRÉES, MÊME SI VOUS AVEZ INFORMÉ MOBILEYE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.**

1. **Propriété intellectuelle**

Votre droit d’accès et d’utilisation du Site web et des Services télématiques est limité de la manière prévue par les présentes conditions. Vous reconnaissez que Mobileye ou ses concédants de licence détiennent tous les droits de propriété intellectuelle du Site web et des Services télématiques. Sauf mention expresse dans les présentes, vous n’avez aucun droit sur, au titre de ou dans les droits de propriété intellectuelle de Mobileye, et aucun autre droit ou licence concernant l’API, le Site web ou les Services télématiques. Aucune licence n’est accordée au titre d’un quelconque brevet de Mobileye.

1. **Comptes supplémentaires**
	1. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez demander spécifiquement à Mobileye, en tant que sous-traitant du traitement : (i) de créer des comptes séparés (« **Comptes**

**supplémentaires** »), avec des identifiants de connexion distincts (en plus du compte créé pour vous), pour l’utilisation par des tiers que vous, en tant que responsable principal du traitement, pouvez désigner à votre seule discrétion ; et (ii) supprimer ces Comptes supplémentaires.

* 1. Vous reconnaissez que, bien que ces Comptes supplémentaires soient distincts de votre compte, les tiers seront des responsables du traitement indépendants, ayant accès aux mêmes Données télématiques (y compris les Informations personnelles qu’elles contiennent) et aux mêmes fonctionnalités à leur égard (p. ex., la possibilité de télécharger et de conserver les Données télématiques) que vous. Le cas échéant, vous déclarez que vous avez l’autorisation de tous les tiers concernés à cet égard.
	2. Vous reconnaissez que Mobileye peut refuser de communiquer directement avec les titulaires d’un Compte supplémentaire et décider de le faire uniquement par votre intermédiaire.
1. **Loi applicable et juridiction compétente**

Les présentes conditions sont régies et interprétées conformément aux lois de l’Angleterre et du Pays de Galles, sans référence aux dispositions relatives aux conflits de lois, et tout litige lié aux présentes conditions ou aux Services télématiques, ou en découlant, sera soumis à

m

mobileye

Une société Intel

la juridiction exclusive des tribunaux de Londres et les deux parties aux présentes consentent à cette juridiction et à ce lieu.

1. **Vos commentaires**

Mobileye peut utiliser tout retour d’information, toute entrée, toute suggestion, toute recommandation, toute information de dépannage ou toute autre information similaire que vous fournissez dans le but de modifier, de renforcer, de maintenir et d’améliorer nos Services télématiques sans aucune obligation envers vous.

1. **Divers**
	1. Aucune des parties ne peut céder, sous-traiter, transférer ou disposer de ses droits et obligations en vertu des présentes conditions, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de l’autre partie, à condition que Mobileye puisse céder, sous-traiter, transférer ou disposer de ses droits et obligations en vertu des présentes conditions, en tout ou en partie, à l’une de ses sociétés affiliées sans votre consentement préalable.
	2. Dans la mesure où toute disposition des présentes conditions est déclarée par un tribunal ou toute autre autorité légale de la juridiction compétente comme étant invalide, illégale ou inapplicable, cette disposition sera retirée et supprimée ou limitée de manière à donner effet à l’intention des parties dans la mesure du possible, et vous et Mobileye ferez de votre mieux pour substituer une nouvelle disposition d’intention et d’effet économique similaire à la disposition illégale, invalide ou inapplicable, et le reste du présent Accord continuera à être en vigueur et à produire ses effets en ce qui concerne toutes les autres dispositions.
	3. Le fait que Mobileye n’applique pas une disposition des présentes conditions ne constitue pas une renonciation présente ou future à cette disposition et ne limite pas le droit de Mobileye d’appliquer cette disposition ultérieurement. Seules les renonciations écrites de Mobileye seront effectives.
	4. Sur demande écrite, vous signez dans les plus brefs délais, ou fournissez à Mobileye, tout document supplémentaire nécessaire à l’accomplissement ou au perfectionnement des transactions énoncées dans les présentes conditions.

[Le bloc de signature ci-dessous n’est pertinent qu’en cas de signature manuscrite.]

J’ai lu et j’accepte ce qui précède.

J’ai l’autorisation de signer au nom de nom de l’organisation

Signature :

Nom : Date :

**Annexe A : ACCORD DE TRAITEMENT DES DONNÉES**

**Le présent Accord de traitement des données (**« ATD »**) fait partie des Conditions de fourniture de Services télématiques de Mobileye (les** « Conditions télématiques »**). Le présent ATD prévaut sur toute disposition contradictoire des Conditions télématiques.**

1. **Définitions**

Les expressions suivantes utilisées dans le présent ATD auront la signification qui leur est donnée ci-dessous. Tous les autres termes en majuscules auront la signification qui leur est donnée dans les Conditions télématiques :

**« Responsable du traitement »** désigne vous, le client des Services télématiques, qui déterminez les finalités et les moyens du Traitement des Données à caractère personnel.

**« Incident de données »** signifie la destruction, la perte, l’altération, la divulgation ou l’accès non autorisé à des Données à caractère personnel de manière accidentelle ou illégale.

**« Personne concernée »** désigne une personne physique identifiée ou identifiable qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel qu’un nom, un numéro d’identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques à son identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale, ou toute personne physique à laquelle se rapportent les Données à caractère personnel en vertu des lois applicables en matière de protection des données.

**« Loi sur la protection des données »** désigne le Règlement général sur la protection des données de l’UE (Règlement 2016/679) (**« RGPD »**), le Règlement israélien sur la protection de la vie privée (Sécurité des données), 5777-2017, et toute autre loi qui s’applique au traitement des Données à caractère personnel en vertu du présent Accord, y compris toute législation subordonnée, nouvelle ou de remplacement faite à tout moment.

**« Loi sur la protection des données de l’UE »** désigne le Règlement général sur la protection des données de l’UE (Règlement 2016/679) (**« RGPD »**) et toute autre loi qui s’applique au traitement des Données à caractère personnel au sein de l’UE, y compris toute législation subordonnée, nouvelle ou de remplacement faite à tout moment ;

**« Filiale Mobileye »** désigne une entité qui est détenue à 100 %, directement ou indirectement, par Mobileye.

**« Données à caractère personnel »** désigne les informations personnellement identifiables ou les données à caractère personnel ou toute autre information réglementée en tant que donnée a à caractère personnel ou information personnelle en vertu des lois applicables en matière de protection des données relatives à une Personne concernée et traitées par Mobileye ou tout Sous-traitant ultérieur de Mobileye aux fins de la fourniture des Services, comme indiqué à l’Annexe 1 du présent ATD.

**« Traitement »** (utilisé comme substantif) désigne toute opération ou tout ensemble d’opérations effectuées ou non à l’aide de procédés automatisés sur des Données à caractère personnel, comme la collecte, l’enregistrement, l’organisation, la structuration, la conservation, l’adaptation ou la modification, l’extraction, la consultation, l’utilisation, la divulgation par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou la combinaison, la restriction, le blocage, l’effacement ou la destruction, et (utilisé comme verbe) la réalisation de cette opération ou de cet ensemble d’opérations.

**« Sous-traitant du traitement »** désigne Mobileye, qui traite les Données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement.

**« Sous-traitant ultérieur du traitement »** signifie tout Sous-traitant du traitement engagé par le Sous-traitant du traitement, et tout Sous-traitant du traitement engagé par un Sous-traitant ultérieur, conformément à la section 5.

**« Service »** désigne les Services télématiques.

**« Clauses contractuelles types »** désigne les clauses contractuelles types pour le transfert de Données à caractère personnel par un Responsable du traitement dans l’Espace économique européen à des Sous-traitants établis dans des pays tiers, en vertu de la Directive, ou de toute législation remplaçant la Directive européenne sur la protection des données 95/46/CE (la « Directive »), sous la forme définie dans l’Annexe de la décision 2010/87/UE de la Commission européenne (ou toute décision alternative ou succédant à celle-ci qui approuve de nouvelles clauses contractuelles types pour les transferts vers des Sous-traitants du traitement dans des pays tiers), telle que modifiée en intégrant la description des Données à caractère personnel à transférer figurant à l’Annexe 1 du présent ATD et une description des mesures de sécurité techniques, organisationnelles et administratives visées à la section 3.2).

1. **Traitement des données**
	1. **Champ d’application.** Le présent ATD s’applique lorsque Mobileye traite des Données à caractère personnel dans le cadre de la fourniture des Services. (Aux fins du présent ATD, Mobileye est le Sous-traitant du traitement et vous êtes le Responsable du traitement).
	2. **Conformité.** Vous êtes responsable : (a) de la conformité à toutes les lois applicables concernant la protection des Données à caractère personnel (sauf lorsque la loi applicable s’applique directement à Mobileye en tant que Sous-traitant du traitement) ; et (b) en particulier, de l’obtention de tous les consentements nécessaires des Personnes concernées pour que Mobileye traite les Données à caractère personnel conformément au présent ATD.
	3. **Instructions.** Mobileye traitera les Données à caractère personnel conformément à vos instructions documentées. Le présent ATD et les Conditions télématiques constituent vos instructions complètes à Mobileye en ce qui concerne le Traitement des Données à caractère personnel. Tout Traitement sortant du cadre de vos instructions nécessitera un accord préalable entre Mobileye et vous quant à des instructions supplémentaires pour le Traitement, y compris un accord sur les frais supplémentaires que vous paierez à Mobileye pour l’exécution de ces instructions. Mobileye et vous convenez que vous pouvez demander toute modification nécessaire des instructions de Traitement des données par Mobileye par le biais d’une notification écrite à Mobileye.
	4. **Application des Clauses contractuelles types.** Pour les transferts de Données à caractère personnel au sein de l’UE, les Clauses contractuelles types s’appliqueront aux Données à caractère personnel provenant de vous ou de votre Filiale établie dans l’Espace économique européen (qui, aux fins des Clauses contractuelles types, est considéré comme « l’Exportateur de données »), lesquelles sont Traitées par Mobileye (qui, aux fins des Clauses contractuelles types, est considéré comme « l’Importateur de données »), dans le cadre de la fourniture des Services, en dehors de l’Espace économique européen. Les Clauses contractuelles types cesseront de s’appliquer si Mobileye adopte des Règles d’entreprise contraignantes pour les Sous-traitants du traitement ou un autre mécanisme ou norme reconnu(e) pour le transfert licite de Données à caractère personnel (tel que prévu par la Loi européenne sur la protection des données) en dehors de l’Espace économique européen, sous réservation de notification par Mobileye à votre intention. En cas de conflit entre les Clauses contractuelles types et le présent ATD, les Clauses contractuelles types prévalent.
	5. **Suppression ou restitution des Données à caractère personnel.** Mobileye supprime ou restitue les Données à caractère personnel (ou toute partie de celles-ci) à votre demande, ou à la résiliation ou à l’expiration des Conditions télématiques. Cette exigence ne s’applique pas dans la mesure où Mobileye a l’obligation ou le droit, en vertu de la loi applicable, de conserver tout ou partie des Données à caractère personnel, ou aux Données à caractère personnel archivées sur ses systèmes de sauvegarde, lesquelles sont sauvegardée et protégée par Mobileye contre tout traitement ultérieur, sauf dans la mesure requise par ladite loi.
2. **Responsabilités de Mobileye en matière de sécurité**
	1. **Personnel de Mobileye.** Mobileye interdit à son personnel de traiter les Données à caractère personnel sans autorisation

et impose des obligations contractuelles appropriées à son personnel, notamment des obligations pertinentes en matière de confidentialité, de protection des données et de sécurité des données.

* 1. **Mesures de sécurité prises par Mobileye.** Mobileye a mis ou mettra en œuvre des mesures de sécurité techniques, organisationnelles et administratives afin de protéger les Données à caractère personnel traitées contre un Incident de données.
	2. **Divulgations à des tiers.** Mobileye ne divulguera pas de Données à caractère personnel à un tiers (y compris à une agence gouvernementale, un tribunal ou une agence d’application de la loi), sauf si vous y consentez par écrit ou si cela est nécessaire pour se conformer à la loi ou à un processus légal valide (p. ex., une assignation, un mandat ou une ordonnance du tribunal). Si un tiers fait une demande d’accès ou de correction de Données à caractère personnel à Mobileye, Mobileye refusera cette demande et demandera plutôt au tiers de s’adresser directement à vous (en fournissant au tiers vos coordonnées à cette fin). Si Mobileye est contraint de divulguer des Données à caractère personnel à une agence d’application de la loi ou à un tiers, Mobileye s’efforce de vous donner un préavis raisonnable de la demande d’accès avant d’accorder cet accès, afin de vous permettre de demander une ordonnance de protection ou tout autre recours approprié. Si une telle notification est légalement interdite, Mobileye prend des mesures raisonnables pour protéger les Données à caractère personnel contre toute divulgation indue, comme si les propres informations confidentielles de Mobileye faisaient l’objet de la demande.
	3. **Notification d’Incident de données.** Mobileye vous notifiera sans délai excessif, sous réserve d’en avoir connaissance, de tout Incident de données affectant les Données à caractère personnel traitées dans le cadre de la fourniture des Services et prendra des mesures raisonnables pour en atténuer les effets et minimiser tout dommage résultant d’un tel incident. Mobileye vous offre sa coopération raisonnable pour vous permettre de remplir toute obligation de déclaration de violation de données que vous pourriez avoir en vertu de la Loi applicable sur la protection des données.
	4. **Mise à jour des mesures de sécurité.** Vous reconnaissez que Mobileye peut, dans le cadre de la maintenance et du développement continus du système, gérer de manière proactive les mesures de sécurité techniques, organisationnelles et administratives afin de s’assurer que celles-ci restent appropriées pour la protection des Données à caractère personnel pendant la durée de l’ATD.
1. **Audit des mesures techniques et organisationnelles.**

Mobileye accepte de fournir des copies des certifications externes pertinentes, des résumés de rapports d’audit et/ou d’autres documents suffisants pour vous permettre de vérifier la conformité de Mobileye aux mesures techniques et organisationnelles.

1. **Sous-traitants ultérieurs.**
	1. **Engagement de Sous-traitants ultérieurs Mobileye.** Vous acceptez que Mobileye puisse engager des Filiales de Mobileye en tant que Sous-traitants ultérieurs et vous acceptez que ces Filiales de Mobileye puissent accéder ou traiter des Données à caractère personnel pour remplir les obligations contractuelles de Mobileye en vertu du présent ATD ou pour fournir certains services pour le compte de Mobileye, tels que la fourniture de services d’assistance.
	2. **Sous-traitants ultérieurs tiers :** Les Sous-traitants ultérieurs tiers que vous avez autorisés à la Date d’entrée en vigueur de l’ATD (le cas échéant) sont énumérés à l’Annexe 2. Au moins trente jours avant que Mobileye n’autorise tout nouveau Sous-traitant ultérieurs tiers (c’est-à-dire tout Sous-traitant ultérieur qui n’est pas une Filiale de Mobileye) à traiter des Données à caractère personnel, Mobileye vous fournira par des moyens appropriés (p. ex., par e-mail) les détails du nouveau Sous-traitant ultérieur tiers et son

rôle dans la fourniture des Services. Vous pouvez, au plus tard dix jours après avoir reçu la notification de Mobileye en vertu de la présente Section 5.2, notifier à Mobileye votre objection à tout nouveau Sous-traitant ultérieur tiers, en spécifiant dans cette notification toute préoccupation raisonnable en matière de protection des données (auquel cas, vous et Mobileye discuterez de ces préoccupations de bonne foi en vue de parvenir à une résolution). En l’absence d’un tel avis d’objection, vous serez réputé avoir consenti à la nomination du nouveau Sous-traitant ultérieur.

* 1. **Obligations envers les Sous-traitants ultérieurs.** En tout état de cause :
1. Mobileye limitera l’accès aux Données à caractère personnel par les Sous-traitants ultérieurs uniquement à ce qui est nécessaire pour maintenir le Service ou pour vous fournir le Service, et il sera interdit à tout Sous-traitant ultérieur d’accéder aux Données à caractère personnel à toute autre fin ;
2. Mobileye imposera par écrit au Sous-traitant ultérieur tiers des obligations qui ne sont pas moins protectrices que les obligations de Mobileye en tant que Sous-traitant du traitement énoncées dans le présent ATD ; et
3. Mobileye reste responsable de la conformité aux obligations du présent ATD et de tout acte ou omission du Sous-traitant ultérieur qui entraîne la violation par Mobileye de l’une de ses obligations au titre du présent ATD.
4. **Autres obligations en matière de traitement des données.**
	1. **Coopération pour les demandes des Personnes concernées.** Mobileye vous fournit, dans la mesure du possible et compte tenu de la nature du traitement effectué par Mobileye, une assistance raisonnable pour vous permettre de répondre à (i) toute demande légitime d’une personne concernée cherchant à exercer ses droits en vertu de la Loi applicable sur la protection des données ; et (ii) toute demande ou plainte reçue d’une autorité de protection des données en rapport avec le traitement des Données à caractère personnel. Dans le cas où une telle demande ou correspondance est adressée directement à Mobileye, Mobileye vous informe rapidement en fournissant tous les détails de celle-ci.
	2. **Évaluations d’impact sur la protection des données.** Mobileye vous offre sa coopération raisonnable (à vos frais) dans le cadre de toute évaluation d’impact sur la protection des données et/ou de consultations préalables avec les autorités de protection des données qui sont requises en vertu de la Loi applicable sur la protection des données.
	3. **Devoirs d’information.** Lorsque les Données à caractère personnel font l’objet d’une confiscation au cours d’une procédure de faillite ou d’insolvabilité, ou de mesures similaires par des tiers alors qu’elles sont traitées par Mobileye, Mobileye vous en informera par écrit, sans délai excessif.
5. **Communications entre les Parties.** En ce qui concerne le Traitement des Données à caractère personnel en vertu de l’ATD, les parties conviennent de communiquer comme suit :
	1. **Vos instructions.** Vous pouvez communiquer toute demande de modification de vos instructions relatives au Traitement des données, par e-mail, à l’adresse legal@mobileye.com.
	2. **Obligations de notification.** Aux fins des Sections 2.4 (Application des Clauses contractuelles types), 3.3 (Divulgations à des tiers), 3.4 (Notification d’Incident de données), 5.2 (Nouveaux Sous-traitants ultérieurs) et 6.3 (Devoirs d’information), Mobileye envoie ses notifications à votre adresse électronique indiquée dans ses dossiers.
6. **Non-divulgation.** Vous acceptez que les détails du présent ATD ne soient pas connus du public et constituent des informations confidentielles de Mobileye que vous ne divulguerez pas publiquement. Ceci n’a pas pour effet de vous empêcher de divulguer les

Clauses contractuelles types, le cas échéant, si nécessaire.

1. **DESCRIPTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

***La présente Annexe 1 servira d’Annexe 1 aux Clauses contractuelles types qui s’appliquent entre vous et Mobileye, lorsque Mobileye traite des Données à caractère personnel en dehors de l’Espace économique européen conformément à la Section 2.4 du présent ATD.***

**Exportateur de données**

Vous êtes l’Exportateur de données.

**Importateur de données**

Mobileye est l’Importateur de données.

**Personnes concernées**

Les Personnes concernées comprennent les clients, les utilisateurs finaux et/ou les employés de l’Exportateur de données

**Catégories de données**

***Conducteurs :***

Informations sur le conducteur : prénom, nom, carte d’identité, date de naissance.

Coordonnées : téléphone, e-mail, adresse.

Informations sur l’assurance : pays, conduite limitée, informations sur le permis.

***Véhicules :***

Informations sur le véhicule : location-vente, numéro de série, marque, type de moteur, poids, hauteur, modèle, numéro d’identification du véhicule, garniture, type d’utilisation, année.

Informations sur l’assurance : pays, conduite limitée, plaque d’immatriculation.

Entretien : date de contrôle annuel.

***Données traitées :***

Distance totale, distance moyenne, vitesse maximale, vitesse moyenne, trajets basés sur le score, alertes.

***Trajets :***

Distance, événements, score, temps de trajet, durée, informations sur le véhicule, conducteur assigné (le cas échéant).

**Catégories spéciales de données/Catégories de données sensibles**

Aucune.

**Opérations de traitement**

Les Données à caractère personnel transférées feront l’objet d’un traitement nécessaire à la fourniture des services comme défini dans les Conditions Télématiques, ainsi que des services connexes de maintenance, d’assistance et/ou de développement. Cela peut inclure la collecte, l’enregistrement, l’organisation, la structuration, le stockage, l’adaptation, la modification, l’extraction, la consultation, l’utilisation, la divulgation, la diffusion ou toute autre mise à disposition, l’alignement, la combinaison, la restriction, l’effacement ou la destruction des données à caractère personnel.

1. **SOUS-TRAITANTS ULTÉRIEURS TIERS AUTORISÉS**

**Nom du Sous-traitant ultérieur Adresse complète / Lieu du traitement Activités de traitement**